

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à vingt heures,
le **Conseil Communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 39
procurations : 6
votants : 45

PRESENTS : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, M GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, C CACOUAULT, S KARADEMIR, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, S LOYAU, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, C BONNAMOUR, D CHAPPOT, JC GUILLON, D BESSON, P DURET, S DUBEAU, E BATTISTELLA, B FOL, A MAGNIN, H ANSELME, A AYEB, C DURAND, J LAVOREL, L CHEVALIER, F DE VIRY, M SECRET, D VELLUT, F BENOIT, F GUILLET,

REPRESENTES : A RIESEN par S BEN OTHMANE (procuration), P CHASSOT par V LECAQUE (procuration), M SALLIN par M GRATS (procuration), L DUPAIN par A CUZIN (procuration), G NICOUD par D BESSON (procuration), L JACQUET par M SECRET (procuration),

EXCUSEE : M-N BOURQUIN,

ABSENTS : J-L PECORINI, J CHEVALIER, C MARX,

Date de convocation :
13 juin 2022

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

Délibération n° 20220620_cc_fin73

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATIONS DE RESULTATS 2021 – BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4ème Vice-Président,

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le Compte Administratif 2021.

BUDGET régie assainissement du Genevois	Résultats 2021
Résultat d'exploitation 2021	898 977,44 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>2 883 790,86 €</i>
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 782 767,30 €
Résultat d'investissement 2021	604 662,47 €
<i>Reprise Résultat N-1</i>	<i>190 525,21 €</i>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT	795 187,68 €
Solde des restes à réaliser	-663 789,43 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT	131 398,25 €

Vu l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20220620_cc_fin64 en date du 20 juin 2022 portant sur l'adoption du compte administratif,

DELIBERE

Article 1 :

- **reporte** le résultat excédentaire d'investissement de 795 187,68 € en recette d'investissement au compte 001,
- **reporte** le solde du résultat excédentaire d'exploitation de 3 782 767,30 € en recette d'exploitation au compte 002.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 45
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Affichée le :

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.